BAC PRO

Interventions sur le patrimoine bâti



Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics

Ce Bac Pro est décliné en 3 options :

- Option A : Maçonnerie
- Option B : Charpente
- Option C : Couverture

Le titulaire de ce bac pro est un professionnel hautement qualifié, spécialisé dans la restauration ou la réhabilitation de monuments historiques, d'édifices appartenant au patrimoine régional, de maisons anciennes. Il est spécialisé dans un domaine (maçonnerie, charpente, couverture) mais doit pouvoir intervenir de façon ponctuelle sur les deux autres domaines.
Il sait reconnaître et comprendre les causes des dégradations (fissures, déformations, pourrissement…) subies par les bâtiments, choisir les matériaux et les techniques adaptés.
En maçonnerie, il réalise ou répare des ouvrages en moellons, pierres de taille, briques…, intervient sur une voûte…. En charpente, il restaure ou remplace tout ou partie d'une charpente, un escalier ou un mur en bois… En couverture, il remplace et repose des bois de couverture, des gouttières, tuiles, ardoises…
Il travaille toujours dans le respect du style des bâtiments. Il connaît les techniques traditionnelles ou anciennes que nécessite une approche respectueuse du patrimoine et maîtrise les techniques particulières d'intervention sur un bâti existant.
Avec de l'expérience, il est capable d'organiser le travail sur le chantier.

Débouchés

Dans les entreprises du bâtiment spécialisées dans la restauration ou la réhabilitation du patrimoine bâti. Il est apte à travailler dans les entreprises qui ont ou qui recherchent une qualification dans ce domaine.

Métier(s) accessible(s) :

- Charpentier(ière) bois
- Constructeur(trice) bois
- Couvreur(euse)
- Maçon(ne)

Accès à la formation

Après la 3ème, 2nde pro Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics

Qualités requises :

- Bonne forme physique et ne pas avoir le vertige
- Goût du travail manuel et en équipe
- Prudence et respect des consignes de sécurité

Programme

Grille horaire	2nde	1ère	Tle
Enseignement professionnel	360	294	377
Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	15	14	-
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	15	14	-
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	42	26
Prévention Santé Environnement	30	28	39
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	39
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique (b)	120	98	117
Mathématiques (b)	45	56	39
Langue vivante A	60	56	65
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	78
Soutien au parcours	30	28	39
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	6
2 semaines dédiées à la préparation d'une insertion professionnelle avec PFMP ou à la préparation d'une poursuite d'études (semaines)			2

(a) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
(b) Les heures de français et de mathématiques en 2nde et en 1ère pro font l'objet de groupes à effectifs réduits.

Enseignements professionnels

- **L'acte de construire :** intervenants et réglementation propres au patrimoine bâti, connaissance des corps de métiers…
- **Communication technique :** réalisation de croquis, dessins… à la main ou avec des logiciels spécialisés.
- **Connaissance du bâti ancien :** les différents types de bâti, histoire des techniques et des outils.
- **Ouvrages :** les pathologies (altérations) du bâti ancien, connaissance des matériaux, évolution des techniques et des matériaux, histoire de l'architecture.
- **Charpente, maçonnerie, couverture** : apprendre à réaliser, réparer des ouvrages, choix des techniques et outils appropriés.
- **Gestion des travaux** : planification, ouverture, installation, suivi du chantier
- **Santé et sécurité au travail**

BAC PRO

Interventions sur le patrimoine bâti



Stage

La durée de la formation en milieu professionnel est de **22 semaines** réparties sur les trois années de formation. Elle se déroule dans des entreprises réalisant principalement des interventions d'entretien, de rénovation, de restauration, de réhabilitation sur le patrimoine bâti.

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise ;
- de comprendre l'importance de l'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- d'intervenir sur des ouvrages bâtis, anciens et/ou locaux, dont les établissements de formation
- peuvent ne pas disposer ;
- d'utiliser des matériels d'intervention ou des outillages spécifiques de technologies nouvelles ;
- de comprendre la nécessité de l'intégration du concept de la qualité dans toutes les activités développées ;
- d'observer, comprendre et analyser, lors de situations réelles, les différents éléments liés à des stratégies commerciales ;
- de mettre en œuvre ses compétences dans le domaine de la communication avec tous les services ;
- de prendre conscience de l'importance de la compétence de tous les acteurs et des services de l'entreprise.

Examen

Épreuves	Coef.
E1 : Epreuve scientifique et technique	
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	1.5
E2 : Epreuve de préparation des travaux	
Sous-épreuve E21 : Etude préalable à une intervention	2
Sous-épreuve E22 : Analyse diagnostique	2
Sous-épreuve E23 : Organisation des travaux	1
E3 : Epreuve professionnelle	
Sous-épreuve E31 : Présentation d'un dossier	2
Sous-épreuve E32 : Réalisation d'une intervention	4
Sous-épreuve E33 : Travaux annexes	1
Sous-épreuve E34 : Economie gestion	1
Sous-épreuve E35 : Prévention Santé Environnement	
E4 : Epreuve de langue vivante étrangère	2
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
Epreuves facultatives	
EF1 : Langue vivante étrangère	Pts>10
EF2	Pts>10

Selon l'option choisie :

Sous-épreuve - Réalisation d'une intervention - coefficient : 4

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette sous-épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées à une intervention sur un bâtiment ancien, dans le cadre d'une opération d'amélioration, de réhabilitation, de restauration, d'entretien, d'extension …

À partir du dossier technique fourni, le candidat met en œuvre ses connaissances pour :

- participer à l'installation de chantier ;
- mettre en place les moyens de manutentions et de levage, les utiliser et/ou les diriger ;
- monter, réceptionner, utiliser et démonter des échafaudages ;
- implanter et/ou tracer tout ou partie d'ouvrage ;
- mettre en place les mesures conservatoires ;
- gérer la déconstruction, le stockage et le tri des matériaux ;
- protéger l'existant (personnes, biens et ouvrages bâtis) ;
- faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité ;
- mettre en œuvre le traitement des déchets ;
- effectuer la maintenance de premier niveau sur les matériels et les outillages.

Et selon l'option choisie par le candidat,

pour l'option A : maçonnerie

- *réaliser une reprise en sous-œuvre (confortement et reprise) ou une fondation ;*
- *réaliser des ouvrages en maçonnerie (moellons, pierres de taille, briques, terre cuite, maçonneries mixtes, terre crue, pierres sèches, etc.) ;*
- *réaliser et/ou reprendre des parements enduits ;*
- *réparer une maçonnerie traditionnelle (moellons, pierres de taille, briques, terre cuite, maçonneries mixtes, terre crue, pierres sèches, etc.) ;*
- *traiter des parements en pierre et de brique ;*
- *intervenir sur un arc, une voûte, une coupole ;*
- *réaliser ou reprendre des sols anciens ;*
- *réaliser ou reprendre des planchers ;*
- *réaliser une ouverture ou modifier le bâti existant ;*
- *réaliser les drainages, les réseaux et canalisations.*

pour l'option B : charpente

- *restaurer, conforter, consolider, remplacer une charpente, éventuellement en sous-œuvre ;*
- *restaurer, conforter, aménager, remplacer un plancher, éventuellement en sous-œuvre ;*
- *restaurer, conforter, consolider, remplacer un escalier en bois, éventuellement en sous-œuvre ;*
- *restaurer, conforter, consolider, remplacer un pan de bois ou un mur en bois, éventuellement en sous-œuvre.*

pour l'option C : couverture

- *restaurer des ouvrages de bardage ;*
- *mettre en place le bâchage du bâtiment ;*
- *remplacer et/ou reposer des bois de couverture ;*
- *réaliser la pose d'éléments de couverture ;*
- *traiter les points singuliers et accessoires de couverture ;*
- *traiter les évacuations des eaux pluviales ;*
- *réaliser, poser, restaurer des ouvrages et accessoires ;*
- *mettre en œuvre les techniques de réalisation locales et traditionnelles.*

BAC PRO

Interventions sur le patrimoine bâti



Sous-épreuve - Travaux annexes -: coefficient : 1

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette sous-épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités de réalisation d'un ouvrage ou d'intervention sur un ouvrage dans deux domaines d'activités différents de celui visé par l'option choisie par le candidat.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chaque compétence, à la colonne « Conditions » du référentiel de certification.

À partir du dossier technique fourni, le candidat met en œuvre ses connaissances, pour :

- si le candidat est inscrit à l'option A (maçonnerie) :

- Réaliser des interventions ponctuelles en charpente
- réaliser des interventions ponctuelles en couverture

- si le candidat est inscrit à l'option B (charpente) :

- réaliser des interventions ponctuelles en maçonnerie
- réaliser des interventions ponctuelles en couverture

- si le candidat est inscrit à l'option C (couverture) :

- réaliser des interventions ponctuelles en maçonnerie
- réaliser des interventions ponctuelles en charpente

Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures (CPES) Lycée Artaud - Marseille (13). Admission sur dossier. Classe unique en France qui accueillent les bacheliers professionnels industriels.
- BTS Bâtiment
- BTS management économique de la construction

Pour connaitre les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Option A Maçonnerie

Aude (11)

Castelnaudary - Lycée Germaine Tillion (Public) ***I***

Gers (32)

Auch - lycée polyvalent Le Garros (Public) ***I A***

Option B : Charpente

Gers (32)

Auch - lycée polyvalent Le Garros (Public) ***I A***

I *formation initiale*

A *formation en apprentissage*

En savoir plus

Retrouvez sur https://documentation.onisep.fr/

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier & de Toulouse